

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

AR PREFECTURE

8, place du champ de foire

016-211602362-20170414-D_2017_5_3-DE

16440-MOUTHIER-SUR-BOËME

Reçu le 20/04/2017

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2017_5_3

L' an deux mille dix sept , le vendredi 14 avril à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 07 Avril 2017

Présents : 20

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 23

**Objet : Participation de la
commune à des organismes
publics**

Pouvoirs :

Monsieur BERCHENY Dorian a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame GROLLEAU Rachel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune adhère à des groupements de collectivités dans le but de mutualiser une compétence spécifique. Aussi, elle participe financièrement à des services émanant d'autres collectivités.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Des enveloppes budgétaires ont été inscrites et votées au budget primitif 2017 de la commune pour son adhésion à des groupements de collectivité. Il est proposé d'individualiser celles-ci et d'inscrire chacune de ces participations aux articles correspondants.

Après avoir examiné chaque participation et après en avoir délibéré, le conseil municipal attribue les participations 2017 au groupement des collectivités et autres collectivités comme suit :

Sur le compte 65548 :

Syndicat Intercommunal de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques : 700 €

Sur le compte 657358 :

Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente : 8 268,75

Syndicat Départemental pour l'Informatique et les Technologies et l'Information : 2 479,02 €

Syndicat Mixte de la Fourrière : 1 915,50 €

Syndicat de Bassin des Rivières de l'Angoumois (SYBRA) : 14 147,00 €

Sur le compte 657348 :

SIVOM de Saint Michel : 90,00 €

Commune de Châteauneuf-sur-Charente : 650 €

Sur le compte 65733 :

AR PREFECTURE Conseil Départemental de la Charente (frelons asiatiques) : 500,00 €

016-211602362-20170414-D_2017_5_3-DE
Reçu le 20/04/2017

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/04/2017, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 20 AVR. 2017

